



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DES LANDES D'ARMAGNAC**

N° 7

Objet : Participations statutaires au titre de l'exercice 2025

Le 28 mars 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 3^{ème} Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Dominique COUTIERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- . M. Dominique COUTIERE
- . Mme Patricia BEAUMONT
- . Mme Agathe BOURRETERE
- . M. Cyril GAYSSOT
- . M. Olivier MARTINEZ
- . Mme Magali VALIORGUE

Pour la Communauté de communes des Landes d'Armagnac :

- . M. Philippe LATRY
- . M. François HUBERT
- . M. Nicolas LAFON

Pour la Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais :

- . M. Jean-Yves ARRESTAT
- . M. Patrick ROUSSARIE

Etaient excusés :

- . M. Xavier FORTINON
- . M. Frédéric DUTIN
- . M. Boris VALLAUD
- . M. Damien DELAVOIE
- . M. Stéphane BARLAUD

Etaient également présents :

- Pour la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac : M Didier MARTIAL, Directeur Général des Services et Mme Cécile JULIARD, Directrice adjointe en charge du développement
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et Mme Marie DUFOURCQ, Chargée d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - . Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - . M. Bernard SAPHY, Responsable du Pôle Attractivité
 - . M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E

- de fixer à 180 000,00 € les participations statutaires des membres du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2025 comme suit :
 - 126 000,00 € pour le Département des Landes (70 %),
 - 36 000,00 € pour la Communauté de communes des Landes d'Armagnac (20 %),
 - 18 000,00 € pour la Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac landais (10%)
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat en cours d'exercice.

Le Président du Syndicat Mixte,



Dominique COUTIERE